Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 022-212200190-20260904-DCM2026_062-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE BRINGOLO

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance 03 septembre 2026

Date de convocation :
27 août 2026

Date d'affichage :
27 août 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	9
Votants	11

L'an deux mil vingt-six, le jeudi trois septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BRINGOLO légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Christine HELLO, Maire.

Présents : Marie-Christine HELLO, Marie-Josèphe TOQUET, Jean-Michel THOMAS, Sandra CARCAUD, Laura DESBOIS, Aurélie GELIN, Richard GLAUDEL, Fabien LE PERDU, Cyril RICHARD.

Absents : Floriane DAMON, pouvoir à Fabien LE PERDU
Audrey ROUXEL, pouvoir à Marie-Christine HELLO
Noéline COSTAN-ZANON, Jérôme FAIX, Jean-Philippe NADAL (excusés) et Philippe THOMAS.

Secrétaire de séance : Jean-Michel THOMAS

DCM2026/062 : PARTICIPATION FINANCIERE 2025-2026 POUR L'ACHAT DE CLES USB POUR LES ELEVES DE CM2 A LA COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

Madame le Maire présente à l'assemblée la demande de la commune de Châtelaudren-Plouagat quant à la participation pour l'achat de clés USB remises à chaque élève de CM2 pour son entrée en 6ème au collège.

Pour l'année scolaire 2025-2026, cette demande concerne 5 élèves de la commune de Bringolo pour un montant de 8,23 € par enfant, soit un total de 41,15 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE de financer les clés USB pour les 5 élèves de CM2 domiciliés sur la commune pour l'année scolaire 2025-2026, pour un montant de 8,23 € par enfant, soit un total de 41,15 € ;**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante.**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Michel THOMAS

Le Maire,
Marie-Christine HELLO